

Tableau des Structures exerçant des compétences GEMAPI

Arrondissement de Douai								
Structures	État des compétences identifiées à la date de la réunion de Janvier 2016				Informations complémentaires obtenues depuis la réunion			
	Compétence GEMA	Compétence PI	Autres compétences*	Commentaires	Compétence GEMA	Compétence PI	Autres compétences*	Commentaires
Communauté d'Agglomération du Douaisis (C.A.D.)		La gestion du réseau hydrographique de surface d'intérêt commun :	Gestion du pluvial : La collecte et l'élimination des eaux pluviales : les déversoirs d'orage, les bassins, les avaloirs, les bouches d'égout, le réseau séparatif, les techniques alternatives dans les zones délimitées comme sus-évoqué	La CAD exerce en fait un certain nombre de missions relevant de la GEMAPI sans qu'elles n'aient été portées dans le cadre de ses statuts. Ces derniers devraient être révisés pour être mis en conformité avec les actions entreprises.				
Communauté de Communes du Pévèle Carembault (C.C.P.C.)	Planification, entretien et désenvasement des cours d'eau non domaniaux et fossés : adhésion, par représentation-substitution, au syndicat mixte pour l'aménagement hydraulique des vallées de la Scarpe et du Bas-Escaut (SMAHVSBE) pour le bassin versant Scarpe Escaut. Sont d'intérêt communautaire toutes les études et travaux liés à l'aménagement hydraulique du bassin Versant Wahagnies-Ostricourt (CCSP). Participation aux travaux du SAGE Scarpe aval (CCCP).	Planification, mise en place et entretien d'aménagements visant à réduire l'impact des inondations le long des cours d'eau (CCPP). Mise en place d'ouvrages techniques hors CCPP dans les limites du bassin versant de la Marque permettant de ralentir l'arrivée d'eau qui provoque des inondations sur le territoire de la communauté de communes. Est d'intérêt communautaire la mise en place de rétention d'eau au droit de ruisseau d'Hermies sur la commune de La Neuville (CCPP).	Assainissement naturel des sites utilisés pour le confinement des boues de désenvasement (CCPP). Assainissement : adhésion au syndicat intercommunal d'assainissement du Nord (SIAN) (CCSP). Assainissement collectif et non collectif, transport et traitement des eaux pluviales limitées aux zones d'assainissement collectif (adhésion à Noréade) (CCPP). Participation à l'élaboration d'un schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) (CCSP).		Prise de compétence GEMAPI par anticipation par délibération en date du 21/09/2015 : ✓ Aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique ✓ Entretien et aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac, ou à ce plan d'eau ✓ Protection et restauration des sites et des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines	Prise de compétence GEMAPI par anticipation par délibération en date du 21/09/2015 : ✓ Aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique ✓ Entretien et aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac, ou à ce plan d'eau ✓ Défense contre les inondations et contre la mer	Traitement des eaux pluviales .	La prise de compétence par anticipation nécessite au préalable la même prise de compétence par anticipation de chaque bloc communal de l'EPCI-FP auquel les blocs délèguent ensuite la compétence GEMAPI.
Communauté de Communes Coeur d'Ostrevent (C.C.C.O.)	Participation aux études et à la mise en œuvre du programme d'actions du SAGE de la Scarpe Aval		Assainissement non collectif. La communauté de communes assure le contrôle des systèmes d'assainissement non collectif Gestion des eaux pluviales : La communauté de communes assure le curage et le nettoyage de l'ensemble du réseau des eaux pluviales et de ses périphériques, à l'exception des fossés ne servant pas d'exutoire aux eaux usées et des courants. Pour ces compétences, la communauté de communes adhère au S.I.A.N.					
Syndicat Mixte d'Aménagement Hydraulique des Vallées de la Scarpe et du Bas Escaut (S.M.A.H.V.S.B.E.)	Restauration et entretien par un contrat pluriannuel du faucardage des dits cours d'eau Mise en œuvre de tous travaux et mesures nécessaires au bon fonctionnement du réseau hydrographique composé de cours d'eau principaux et secondaires	Lutte contre les inondations Mise en œuvre de tous travaux et mesures nécessaires au bon fonctionnement du réseau hydrographique composé de cours d'eau principaux et secondaires	Assainissement des vallées de la Scarpe et du Bas-Escaut Conservation et entretien des ouvrages réalisés par le syndicat (stations de relèvement des eaux et autres)					

* : Il s'agit de compétences qui, si elles ne trouvent pas littéralement leur équivalence dans les compétences relevant de la GEMAPI, participent néanmoins à leur mise en œuvre efficiente.